



Vous former en alternance au CNAM PICARDIE

Le plus court chemin Pour devenir cadre

Pour votre poursuite d'études, vous recherchez un enseignement pratique et concret, en prise directe avec le monde de l'entreprise. Le Cnam Picardie vous offre, grâce aux formations en alternance, l'opportunité d'obtenir un salaire, un savoir-faire et un diplôme reconnu de l'enseignement supérieur dans de nombreuses spécialités. Un véritable tremplin vers des métiers riches et diversifiés !

► Pourquoi choisir l'alternance ?

- **Vous apprenez un métier !**

Vous acquérez une première expérience sur le terrain et un savoir-faire pratique qui vous assurent une insertion professionnelle réussie

- **Vous êtes salarié en CDD**

Vous êtes rémunéré(e) pendant votre formation et vous bénéficiez des mêmes droits sociaux que les autres salariés.

- **Vous bénéficiez d'une formation diplômante reconnue**

Vous suivez une formation adaptée aux exigences professionnelles et aux compétences recherchées en entreprises et obtenez un diplôme ou un titre reconnu par l'Etat.

- **Votre formation est gratuite**

Son coût est pris en charge par votre entreprise d'accueil.

- **Vous poursuivez vos études près de chez vous**

Le Cnam a des centres de formation dans toute la Picardie : Amiens, Beauvais, Compiègne, Laon, Nogent sur Oise, Saint Quentin, Senlis.

- **Vous partez en séjour linguistique à l'étranger**

Australie ou Irlande.

► Quelles formations, quels diplômes ?

Le Cnam Picardie vous propose de nombreuses formations en alternance dans le cadre des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

- **des diplômes d'ingénieur en BTP, Mécanique, Informatique, Automatique industrielle...**
- **des Licences (L3) en Economie - Gestion, Ressources humaines, Energies renouvelables, Chimie.**
- **des Titres homologués inscrits au RNCP* en Marketing Vente (Bac+4) et en Hygiène industrielle et environnement (Bac+5)**
- **des diplômes d'Etat en Comptabilité Gestion (Bac+3 à Bac+5)**

Répertoire National des Certifications Professionnelles



Ecole de Management du CNAM : EMCNAM		Accès	Certification	Durée de formation
Marketing - Vente				
Licence Economie et Gestion - Mention Gestion d'entreprise (L3) + spécialisation commerce	Bac+2	Bac+3	600H	12 MOIS
Responsable Commercial (Titre RNCP II)	Bac+3	Bac+4	600H	12 MOIS
Responsable Commercial (Titre RNCP II)	Bac+2	Bac+4	1200H	24MOIS
Expertise Comptable				
Diplôme de comptabilité et de Gestion (L1+L2+L3)	Bac	Bac+3	1800H	36 MOIS
Diplôme de comptabilité et de Gestion (L2+L3)	Bac+2	Bac+3	1164H	24 MOIS
Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (M1+M2) + Diplôme supérieur de Gestion et de comptabilité du CNAM -INTEC	Bac+3	Bac+5	800H	24 MOIS

Une double chance de réussir !

Nos formations en comptabilité vous permettent d'obtenir les diplômes d'Etat DCG ou DSCG et les diplômes CNAM INTEC DGC et DSGC (équivalence UE par UE si réussite aux épreuves)

Ressources Humaines			
Licence ressources humaines et relations sociales	Bac+2	Bac+3	446H
			12 MOIS

Ecole d'Ingénieur du CNAM : EICNAM		Accès	Certification	Durée de formation
Bâtiment et travaux publics				
Ingénieur BTP option bâtiment ou route - terrassement, en partenariat avec l'ISTBTP Picardie	Bac+2	Bac+5	1800H	36 MOIS
Informatique				
Ingénieur Automatique – Informatique Industrielle, en partenariat avec l'ITII Picardie	Bac+2	Bac+5	1800H	36 MOIS
Mécanique				
Ingénieur Mécanique option maintenance, logistique ou production, en partenariat avec l'ITII Picardie	Bac+2	Bac+5	1800H	36 MOIS
Chimie				
Licence chimie (L3)	Bac+2	Bac+3	505H	12 MOIS
Environnement - Energies				
Licence énergies renouvelables (L3)	Bac+2	Bac+3	592H	12 MOIS
Hygiéniste du travail et de l'environnement (titre niveau 1)	Bac+4	Bac+5	995H	24 MOIS



► Les contrats de professionnalisation et d'apprentissage

Une relation gagnante pour les jeunes et pour les entreprises !

Les contrats de professionnalisation et d'apprentissage vous permettent d'obtenir une qualification ou un diplôme reconnu tout en travaillant, une opportunité de réussir votre insertion ou réinsertion professionnelle.

Contrats de formation en alternance, ils associent une formation pratique en situation de travail et une formation académique.

Les contrats de formation en alternance vous concernent plus particulièrement si vous avez moins de 26 ans, mais aussi si vous êtes demandeur d'emploi de plus de 26 ans.

Le contrat de professionnalisation

Artisanat, commerce, industrie ou association toute entreprise assujettie au financement de la formation professionnelle continue peut conclure des contrats de professionnalisation y compris les entreprises de travail temporaire.

Il s'agit d'un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une période de professionnalisation, en lien avec la qualification recherchée, de 6 à 12 mois et jusqu'à 24 mois dans certains secteurs professionnels.

La rémunération dépend de votre âge et de votre niveau de formation initial (avec ou sans le Bac.) :

Jeune de moins de 21 ans	Minimum 55% du SMIC (65% si vous êtes au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou équivalent)
Jeune de 21 à 25 ans	Minimum 70% du SMIC (80% si vous êtes au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou équivalent)
Demandeur d'emploi de 26 ans et plus	100% du salaire minimum conventionnel sans être inférieur au SMIC

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un CDD de type particulier par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation. Toutes les entreprises peuvent conclure des contrats d'apprentissage, y compris les collectivités publiques et les entreprises de travail temporaire.

Le contrat peut s'étendre sur 12, 24 et jusqu'à 36 mois.

La rémunération dépend de votre âge :

Année de formation	Moins de 18 ans (% du SMIC ou SMC)	De 18 à 20 ans (% du SMIC ou SMC)	21 ans et plus (% du SMIC ou SMC)
1 ^{er} année	25 %	41 %	53 %
2 ^{ème} année	37 %	49 %	61 %
3 ^{ème} année	53 %	65 %	78 %

Quels sont les avantages ?

Pour vous :

Vous êtes rémunéré et vous bénéficiez d'une formation pendant vos heures de travail.

Vous accumulez de l'expérience professionnelle et préparez une qualification ou un diplôme reconnu.

La formation est totalement gratuite pour vous.

Autre avantage pour vous, ce contrat vous donne droit aux ASSÉDIC en cas de non transformation en CDI à l'issue de votre formation / contrat d'alternance. Vous cotisez pour retraite.

